



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 août 2021
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 8829^e séance, le 2 août 2021, la question intitulée « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« L'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) ayant achevé son retrait le 30 juin 2021, le Conseil de sécurité note les progrès accomplis au Darfour depuis 2007.

Le Conseil de sécurité prend acte du rapport oral présenté par le Secrétaire général adjoint à l'appui opérationnel à sa 8825^e séance, le 27 juillet 2021, intitulé "Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud", qui comprenait des informations détaillées sur le retrait de la mission et les étapes restantes de la phase de liquidation. Il attend avec intérêt de recevoir une évaluation des enseignements retenus de la mission, au plus tard le 31 octobre 2021, comme il l'a demandé dans sa résolution [2559 \(2020\)](#). Il exprime son intention d'en tenir compte dans le cadre des travaux qu'il continue de mener pour améliorer l'efficacité globale des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, notamment la démarche en matière de transition des missions de maintien de la paix.

Rappelant sa résolution [2559 \(2020\)](#), le Conseil se félicite de la coopération du Gouvernement soudanais avec l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pendant le retrait de la mission, et demande de nouveau au Gouvernement soudanais, à tous les niveaux, ainsi qu'aux autres parties prenantes concernées, notamment aux signataires de l'Accord de paix de Djouba, aux non signataires et aux autres mouvements d'opposition armés, de coopérer pleinement avec l'ONU et l'Union africaine pendant la phase de liquidation de la mission, notamment en respectant pleinement toutes les dispositions de l'Accord sur le statut des forces du 9 février 2008. Le Conseil se félicite de la signature de l'Accord-cadre du 4 mars 2021 entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement soudanais et, à cet égard, exhorte ce dernier à veiller à ce que les bases d'opérations restituées par la MINUAD soient utilisées à des fins exclusivement civiles. Le Conseil prend note des activités que la MINUAD est sur le point d'achever concernant la destruction des munitions périmées, ce qui réduira assurément les risques de sécurité et la probabilité d'un détournement. Il note également que, pendant cette liquidation, l'ONU se conformera à ses pratiques générales et à son règlement financier.

Le Conseil tient à rendre hommage, pour leur action décisive, à la mission et aux membres de son personnel civil et en tenue, en particulier à ceux qui ont



perdu la vie au service de la paix et de la stabilité au cours des opérations menées au Darfour pendant les plus de treize années qu'a duré la mission. Il salue la population du Darfour pour sa résilience et pour sa coopération avec la MINUAD en faveur des efforts de paix au Darfour. Il saisit cette occasion pour remercier le Secrétaire général, le Président de la Commission de l'Union africaine et le Représentant spécial conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour, M. Jeremiah Kingsley Mamabolo, ainsi que tous les précédents représentants spéciaux conjoints, pour leurs travaux. À cet égard, il se félicite du partenariat inédit établi entre l'ONU et l'Union africaine aux fins de la mise en place et du fonctionnement de la mission. Il remercie les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et les donateurs de l'appui qu'ils ont apporté à l'exécution du mandat de la mission.

Le Conseil prend acte de l'amélioration des conditions de sécurité dans certaines régions du Darfour et souligne qu'il faut continuer d'œuvrer à la consolidation de la paix et de la sécurité, notamment par l'application intégrale de l'Accord de paix de Djouba. Il réaffirme que c'est au Gouvernement soudanais qu'il incombe au premier chef de protéger les civils sur l'ensemble de son territoire, et l'exhorte à mettre en œuvre rapidement son plan national de protection des civils (S/2020/429). Il encourage l'adoption de nouvelles mesures visant à promouvoir et protéger les droits des femmes et à assurer leur participation pleine, égale et effective à tous les aspects de la vie politique, économique et sociale, ainsi que les efforts visant à associer les jeunes à ces domaines. Il encourage également toute nouvelle mesure prise pour accroître la confiance des populations locales dans la capacité des institutions garantes de l'état de droit de rendre justice et d'appliquer le principe de responsabilité.

Le Conseil souligne que le soutien des partenaires bilatéraux, régionaux et multilatéraux demeure important et encourage à continuer d'aider le Soudan à consolider la paix et la stabilité au Darfour. À cet égard, il souligne le rôle important que joueront la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) et son équipe de pays intégrée des Nations Unies à l'appui des efforts du Gouvernement soudanais. »
